



LES FINANCEMENTS PRIVÉS AU SECOURS DES ENTREPRISES SOCIALES ?



Barbara Garbarczyk
Chargée de projets
Pôle Études & Animations
www.economiesociale.be

Analyse 2018
Mots-clés : fondations – financements
publics et privés – philanthropie –
subsidés – inégalités sociales



Dans un contexte politique d'austérité, le milieu associatif et de l'économie sociale est tenu de multiplier ses sources de financements : recherche de recettes propres via des prestations payantes, réponse à des appels à projets, mais aussi récolte de financements privés. En effet, bon gré mal gré, ces acteurs sont de plus en plus nombreux à aller frapper à la porte des entreprises privées ou de diverses fondations pour boucler leur budget.

Disons-le d'emblée, en Belgique, nous sommes très loin de la vivacité de la philanthropie états-unienne. Là-bas, une fondation emblématique comme celle de Bill Gates (cofondateur de la société Microsoft) et de son épouse Melinda dépense chaque année plusieurs milliards de dollars pour soutenir des projets aux États-Unis et ailleurs dans le monde, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé. Néanmoins, depuis quelques années, on voit apparaître en Belgique quelques initiatives philanthropiques nouvelles, comme le Fonds Venture Philanthropy (depuis 2009), le Fonds Se'nSE (hébergé au sein de la Fondation pour les Générations Futures depuis 2017) ou encore la fondation 4Wings. À noter également la création en 2012 au sein de l'ULg de la Chaire Baillet Latour en « Social Investment and Philanthropy », issue d'un partenariat entre le Centre d'Économie Sociale (HEC-ULg) et le Fonds InBev-Baillet Latour.

Cette nouvelle philanthropie fait débat. D'aucuns y voient une formidable opportunité d'avoir les moyens de lancer des projets innovants et transformateurs. À l'inverse, d'autres la considèrent comme un avatar du néolibéralisme, où des riches dictent leur vision du « bien commun ». Difficile de trancher définitivement, tant les pratiques de terrain sont variées.

Cette analyse montrera la diversité des financements privés actuels, notamment les fondations et les fonds d'investissement. Mais elle visera surtout à prendre de la hauteur par rapport à ces pratiques : que disent-elles sur le fonctionnement de la société ? Quelles questions se poser avant de s'y frotter ?

DU PATERNALISME À LA VENTURE PHILANTHROPY

On présente souvent, à raison, l'économie sociale comme issue du mouvement associationniste, où l'entraide mutuelle des ouvriers et, plus tard, la coopération paysanne visaient l'émancipation sociale et économique de manière collective. Mais comme le rappellent Jacques Defourny et Marthe Nyssen, « *réduire les sources de l'économie sociale à cet axe de l'intérêt mutuel reviendrait à négliger un second axe historique, celui de la philanthropie, qui recouvre les multiples œuvres de charité, surtout chrétiennes, envers les pauvres...* »¹. Même si ce courant n'est pas majoritaire, il rappelle le pluralisme politico-culturel des fondements de l'économie sociale. D'ailleurs, rappelons que la fondation est un des statuts reconnus de l'économie sociale (aux côtés de l'association, de la mutuelle, de la coopérative et de la société à finalité sociale)². De plus, de nombreuses entreprises sociales pratiquent ce qu'on appelle « l'hybridation des ressources », à savoir qu'elles tirent leurs recettes du marché, des subsides publics, du bénévolat mais aussi dons privés...

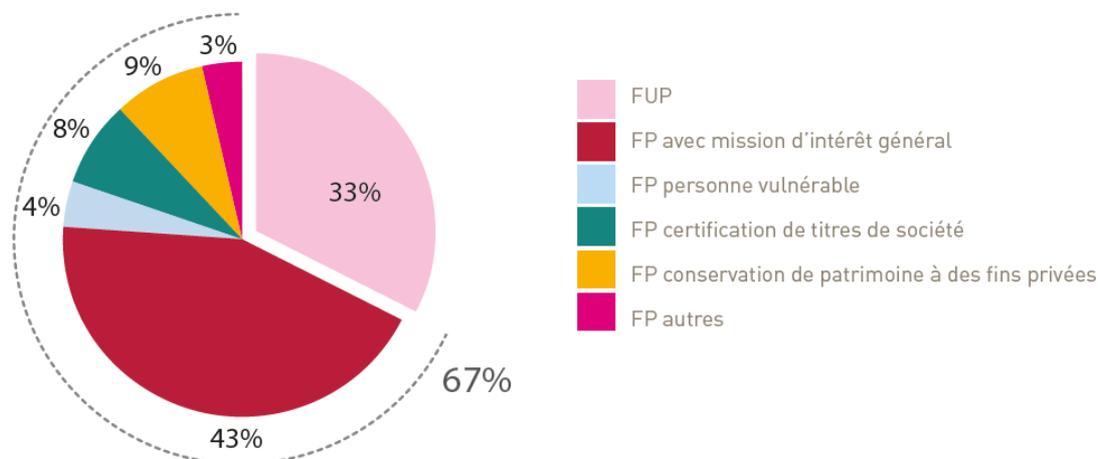
Mais la philanthropie d’hier n’est plus celle d’aujourd’hui. Auparavant fort liée aux religions et à la notion de charité (donner comme une obligation morale), elle porte maintenant de plus en plus au sens et à l’impact de leurs actions. « *On n’a plus envie de juste signer un chèque* », nous explique Virginie Samyn, directrice de la fondation 4Wings (voir encadré), « *on se tourne davantage vers une philanthropie ‘militante’ où notre soutien financier est systématiquement accompagné d’un soutien humain engagé* ». L’investissement n’est donc parfois pas que financier, mais il peut se traduire aussi à travers la mise à disposition de compétences, de réseaux, des coups de mains... En témoigne une démarche comme « Fondations 3.0 » initiée par la Fondation pour les Générations Futures qui vise à « réfléchir le changement systémique des plateformes philanthropiques »³. En collaboration avec d’autres fondations belges et européennes, elle organise régulièrement des « peer learning group » où ces dernières échangent sur leurs pratiques (évaluation de l’apport des fondations à un changement sociétal, changement d’échelle...).

Cette *venture philanthropy* est donc davantage tournée vers les résultats et a le souci de stimuler les solutions innovantes aux défis sociaux. Elle a ce goût du risque (d’où le terme anglais *venture* qui signifie risquer, s’aventurer) et veut maximiser son impact social (qu’elle va évaluer), et, dans certains cas, son retour financier également. Elle cherche aussi à renforcer structurellement les associations aidées (pour qu’elles deviennent indépendantes) : il s’agit donc en général d’un investissement sur plusieurs années. Par ailleurs, en plus ou à la place du traditionnel don financier, plus du quart des fondations développent de nouveaux outils de financement, comme la participation au capital ou le prêt⁴. Notons qu’en Belgique, nous avons pour le moment peu de recul sur ces expériences. Celles-ci sont en effet peu nombreuses et il n’y a pas de basculement massif d’une philanthropie classique à une *venture philanthropy*.

UN PAYSAGE PHILANTHROPIQUE VARIÉ

Difficile de parler de « la » philanthropie tant les pratiques de terrain sont variées. Nous pouvons distinguer différents types de fondations : les fondations dites d’utilité publique (FUP), reconnues par un arrêté royal, et les fondations privées (FP), qui ne requièrent pas de reconnaissance gouvernementale. Notons que parmi les fondations privées, une bonne partie poursuit également des missions d’intérêt général. Les autres visent plutôt à préserver un patrimoine familial ou à soutenir une personne vulnérable. Ainsi, comme le montre le schéma ci-dessous⁵, sur les 1751 fondations que comptait la Belgique en 2015, 1334 étaient actives dans les domaines de l’intérêt général (FUP + FP à mission d’intérêt général). C’est évidemment sur ces dernières que porte notre réflexion.

Répartition des fondations par type à fin 2015



Certaines fondations sont initiées et portées par une personne en particulier (Fonds Se'nSE), d'autres sont plutôt des fondations de famille (fondation Lunt, 4 Wings...). Contrairement à nos voisins français, en Belgique, il existe relativement peu de fondations d'entreprises. Il n'y a d'ailleurs pas de cadre légal spécifique, et donc pas d'incitant. Par contre, les entreprises peuvent créer un fonds hébergé dans une autre fondation. C'est par exemple le cas du fonds Se'nSE au sein de la Fondation pour les Générations Futures (voir encadré) ou du Fonds *Venture Philanthropy* au sein de la Fondation Roi Baudoin. Ce dernier, appartenant à BNP Paribas, vise par exemple à soutenir des projets sociaux en les renforçant structurellement (financement d'un accompagnement, de coaching, de formation...). Cette aide est d'ailleurs apportée par des consultants privés, qui importent ainsi au sein des entreprises sociales nombre d'outils de gestion issus du monde des entreprises capitalistes.

Portraits : 4Wings et le fonds Se'nSE

4Wings

4WINGS Foundation est une jeune fondation initiée par 28 membres d'une même famille (âge moyen : 38 ans) qui partagent la même compulsion de créer, d'entreprendre et de partager. 4WINGS emploie une équipe professionnelle de trois personnes qui pilote les activités quotidiennes et qui travaille en synergie avec les membres de la fondation.

4WINGS Foundation s'allie à des entrepreneurs sociaux pour lutter contre la précarité en Belgique. Cette jeune fondation d'utilité publique n'hésite pas à prendre une position, selon ses propres termes, « de *venture philanthropist* / *d'impact investor* ».

Elle accompagne aujourd'hui des projets actifs sur les questions d'accès au logement, de nouvelles technologies et de santé préventive. Au travers d'un accompagnement

personnalisé, de mise en relation et de diverses formes de financement, 4WINGS amplifie les effets bénéfiques de projets concrets et de start-up qui ont un impact sociétal fort. L'objectif est de participer à améliorer durablement les conditions de vie des personnes et des familles les plus vulnérables.

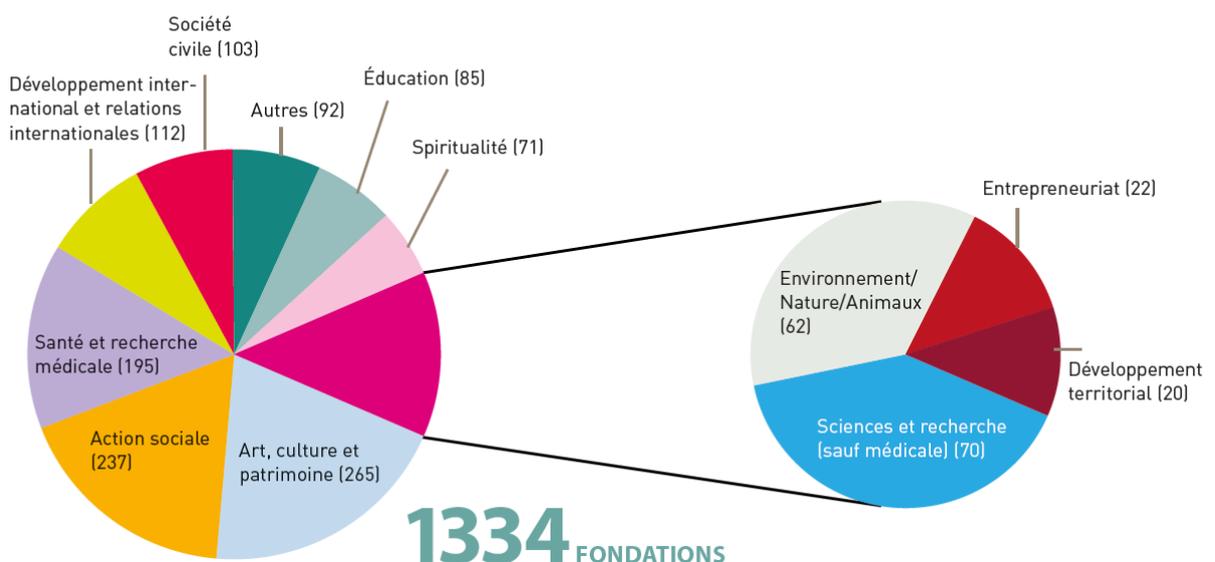
Fonds Se'nSE

La Fondation pour les Générations Futures héberge depuis 2016 le Seed Equity & Sustainable Entrepreneurship Fund, créé par l'entrepreneur Pierre Mottet (IBA), qui a pour ambition de « contribuer à un monde soutenable en stimulant l'esprit d'entreprendre ».

« Doté par son fondateur de 100.000€ par an, et, grâce à d'autres mécènes, d'un montant supplémentaire de 70.000€ par an dès 2017, le Fonds vise à soutenir les entrepreneurs développant des projets à impact environnemental élevé en leur proposant des moyens financiers sous forme de capital d'amorçage, du partage d'expérience et du réseautage. Chaque année, un maximum de six entreprises sont sélectionnées par un jury. Les projets sélectionnés sont ceux qui ont le plus fort potentiel d'impact positif sur l'environnement tout en adoptant un fonctionnement durable. »

Parmi les secteurs d'activités les plus soutenus, se trouvent traditionnellement l'art et la culture, l'action sociale et la santé. Néanmoins, d'autres thématiques comme l'environnement ou l'entrepreneuriat retiennent de plus en plus l'intérêt des philanthropes. Voici les secteurs les plus soutenus en 2017⁶ :

Les domaines d'intervention des fondations belges



LA PHILANTHROPIE : MIROIR DES INÉGALITÉS SOCIALES ?

Après ce rapide parcours du paysage philanthropique belge, prenons un peu de hauteur : que nous dit la philanthropie sur notre société ? Souvent accusée de paternalisme, cette pratique est décriée par certains. Passons en revue certains arguments.

Tout d'abord – difficile de le nier – la philanthropie est liée à l'existence des inégalités sociales. Pas de philanthropes sans d'importants écarts de richesse. Et paradoxalement, les fondations concentrent souvent leur action sur la lutte contre la pauvreté. Ainsi, l'action palliative de la philanthropie peut sembler simplement maintenir les inégalités sociales, sans remettre en question le fondement de ces inégalités. L'économiste Jean-Louis Laville parle alors de « solidarité philanthropique »⁷, qui renvoie à une société dans laquelle « *les citoyens remplissent leur devoir les uns envers les autres sur une base volontaire* ». Certains soulignent aussi un autre paradoxe lié à l'origine de l'argent dont les philanthropes disposent, qui est parfois lié à une exploitation des travailleurs présents ou passés (dans le cas d'un héritage familial de plusieurs générations par exemple).

De plus, d'aucuns n'hésitent pas à parler de ploutocratie (le pouvoir des riches). C'est un canal via lequel les plus fortunés peuvent décider des projets qui valent la peine d'être soutenus. Et il ne s'agit pas seulement de « liberté ». Comme le rappelle le sociologue Nicolas Duvoux, « *depuis le début du XXème siècle, les fondations sont souvent soutenues par d'importantes déductions fiscales. De ce fait, elles ne sont pas seulement le moyen pour les riches d'exercer leur liberté individuelle. Les citoyens y contribuent directement, par la perte de recettes fiscales que ces déductions occasionnent et par la visibilité donnée aux choix des plus aisés qu'elles autorisent, rompant ainsi avec la neutralité affichée des institutions envers les préférences des citoyens* »⁸. Sans parler des pratiques d'ingénierie fiscale qui mériteraient en soi toute une analyse, la simple défiscalisation des dons pose véritablement question. D'un côté, on peut la voir comme une aspiration à avoir plus de prise sur l'utilisation de l'argent public (je donne déjà à telle ou telle association qui agit pour le bien commun donc je paie moins d'impôts). Dans une société où les choix politiques des citoyens s'expriment principalement par des élections, on peut voir ces dons défiscalisés comme un levier potentiellement légitime pour avoir plus de prise sur l'allocation des ressources. D'un autre côté, cette pratique donne *de facto* plus de poids à l'expression des riches : ils vont à la fois pouvoir financer plus de projets qui leur plaisent, et, via la défiscalisation, moins contribuer au budget public. Cette diminution du budget public renforcera d'autant plus le besoin de financements privés. La boucle est bouclée. Autrement dit, ce n'est pas moins d'un déni de démocratie dont on peut accuser une certaine philanthropie. De fait, elle impose une vision politique et néolibérale de l'organisation de la société dans laquelle la redistribution et l'égalité entre les citoyens n'est pas de mise. Alexandre Lambelet, sociologue et politologue ayant beaucoup étudié ces questions, affirme même que la philanthropie est un mode d'action contestataire. Pour lui, elle est aux riches ce que la manifestation est aux pauvres : un moyen d'expression de leur vision du bien commun⁹.

Une autre critique adressée notamment à la *venture philanthropy* concerne la manière dont elle conçoit son soutien extra-financier aux entreprises sociales. Souvent, elle souhaite renforcer les organisations à l'interne, y introduire des outils de gestion financière et de mesure des résultats sociaux, des règles de bonne gouvernance... Avec en fond, la conviction que les outils développés par les grands groupes sont forcément utiles, efficaces et que toute organisation devrait s'en inspirer (même si on peut discuter au cas par cas de l'utilité ou non de certains d'entre eux). Or, contrairement à la manière dont ils sont parfois présentés, ces modes d'organisation et de gestion ne sont jamais neutres.

Enfin, certaines critiques portent plus sur les motivations qui poussent en particulier des entreprises à financer des projets sociaux. Il y a certes l'image positive véhiculée. Mais au-delà de celle-ci, un peu comme « les seigneurs au Moyen-Âge », cette pratique permet de « rendre service pour étendre sa sphère d'influence »¹⁰. Plus difficile ensuite de contester ceux qui nous financent. Ainsi, en France, une fondation comme Vinci pour la Cité (du groupe autoroutier Vinci) finance par exemple une série d'associations, mais seulement celles présentes sur les territoires où les autoroutes sont implantées. Certaines sont actives dans la réinsertion, d'autres dans le maraîchage... De quoi s'assurer que les contestations d'un hypothétique nouveau projet de construction de Vinci seront moins véhémentes¹¹ ?

MAIS QUE FAIT L'ÉTAT ?

Face à ces critiques, une autre vision consiste à développer le réflexe de l'État : il devrait redistribuer plus équitablement, répondre aux besoins de financement des projets sociaux et innovants, réduire les inégalités sociales... Dans l'idéal, pas besoin de fonds privés, l'État y répond. La réalité est plus complexe. « *Les financements publics et la course aux subsides sont-ils aujourd'hui efficaces, transparents ?* interroge Virginie Samyn. *Avec une critique a priori, on se coupe parfois aussi de l'essai : ça alimente le cynisme et on se dédouane du fait d'agir. Je suis la première à dire qu'il faut garder un regard critique vis-à-vis du financement privé, mais aussi poser son regard critique au bon endroit* ».

Si *politiquement*, on peut plutôt être en faveur d'un système de redistribution et d'allocation des ressources gérés par le public, *dans les faits*, celui-ci est aujourd'hui aussi régulièrement critiqué par les acteurs associatifs : bureaucratisation, course à l'appel à projets¹² qui empêche de penser à long terme, concurrence entre associations¹³, manque de transparence dans l'attribution des subsides, copinage, manque de financement structurel, temps considérable passé à de la justification...

Face à ce constat, quelle position adopter ? Certains diront qu'en effet, les subsides publics ne sont pas assez efficaces et présentent le financement privé comme LA solution : plus de souplesse, d'efficacité... Mais ces attributs qui collent à la peau des financements publics ne sont pas une fatalité et il faut pouvoir oser critiquer en partie leur fonctionnement actuel sans pour autant remettre en question leur bien-fondé.

Finalement, les financements privés sont-ils la voie royale vers un néolibéralisme triomphant et un recul de l'action publique ? On peut le craindre. On peut aussi critiquer le contexte d'inégalités sociales qui permet à ces financements d'exister. Malheureusement, impossible de partir d'une page blanche. Un peu de pragmatisme nous laisse penser qu'en partant de la société *telle qu'elle est*, ces financements peuvent parfois soutenir des actions plus innovantes, ouvrir de nouvelles manières de faire qui pourront, par la suite, obtenir le soutien de politiques publiques. Ainsi, comme le souligne Virginie Samyn, « *la philanthropie n'est pas la solution à tout ! Elle doit être conçue en humilité et en collaboration avec l'État* ». Pour que philanthropie ne rime pas avec ploutocratie et néolibéralisme, ce dernier point nous semble être une balise centrale et nécessaire.

CONCLUSION

Il faut relativiser l'importance des fonds privés dans le financement associatif en Belgique. Comparés aux fonds publics, ils ne sont pour le moment que très marginaux. Néanmoins, vu la conjoncture politique (réforme des APE par exemple), ils pourraient prendre de l'ampleur ces prochaines années. Sans forcément rejeter en bloc ces nouveaux modes de financement, il nous semble important que les acteurs de l'économie sociale les abordent avec prudence et discernement.

Et aussi, gardons en tête que, privé ou public, le financement des associations ne permet pas tout. C'est une question hautement politique et importante pour la défense du secteur associatif, mais qui comporte aussi ses paradoxes, notamment lorsque les associations finissent par se préoccuper davantage de leur propre survie que de leur objectif de transformation sociale. Financement rime souvent avec professionnalisation, et professionnalisation avec institutionnalisation et perte de l'esprit militant¹⁴. Et donc paradoxalement, c'est parfois le financement même des associations qui les « dé-radicalise ». Car, comme le rappelle le mouvement féministe et antiraciste « INCITE ! » aux États-Unis via le titre de leur dernier ouvrage, « *the revolution will not be funded* » (la révolution ne sera pas subventionnée).

¹ Jacques Defounry et Marthe Nyssens (sous la direction de), *Économie sociale et solidaire, socioéconomie du 3^{ème} secteur*, Deboek supérieur, 2017, p.35.

² Voir notre analyse de 2013, « Fondations et économie sociale », [en ligne : www.saw-b.be].

³ www.foundationfuturegenerations.org

⁴ Amélie Mernier et Virginie Xhaufclair, *Les fondations en Belgique, rapport 2017*, Centre d'économie sociale de HEC Liège, ULg.

⁵ *Ibidem*.

⁶ *Ibidem*.

⁷ Juan Luis Klein, Jean-Louis Laville et Franck Moulaert (sous la direction de), *L'innovation sociale*, ERES, 2014, p. 76.

⁸ Nicolas Duvoux, « Les hommes providentiels : philanthropie et justice sociale », *La vie des idées*, 30 janvier 2018.

⁹ Alexandre Lambelet, *La philanthropie*, Presses de Sciences Po Paris, collection « Contester », 2014.

¹⁰ Celia Izoard, « Retour social sur investissement : quand les fondations d'entreprises refont le monde », *Revue Z* [en ligne : www.zite.fr], revue itinérante d'enquête et de critique sociale, n°11, autonome 2017.

¹¹ *Ibidem*.

¹² Jean Blairon, « La réalité des appels à projet : une analyse institutionnelle », *Intermag*, analyse 2013.

¹³ Steve Bottacin, « Hyper-concurrence entre amis – loi du réseau et loi du marché en milieu associatif (et ailleurs) », analyse Barricade, 2017.

¹⁴ Nous abordons plus en profondeur les questions de l'engagement et de l'institutionnalisation dans deux études : « Etre engagé pour une cause. Etre engagé par une entreprise sociale. Ou (comment) peut-on être militant et salarié en même temps ? » (2015) et « L'économie qui est là, l'économie qui arrive : le défi d'une institutionnalisation positive de l'économie sociale » (2017).



SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, est une fédération d'entreprises d'économie sociale qui regroupe plus de 120 membres. Ensemble, nous cherchons à faire mouvement pour une alternative économique et sociale.

Les analyses de SAW-B sont des outils de réflexion et de débat. Elles posent un regard critique sur les pratiques et les objectifs des entreprises sociales mais aussi sur notre société, nos modes de consommation, de production. Leur visée est de comprendre les réalités, décoder les enjeux et, collectivement, construire les réponses aux difficultés rencontrées par les alternatives économiques.

Ces textes sont le résultat des interpellations des acteurs de terrain et de nos recherches. Vous pouvez y contribuer : faites-nous part de vos questions, commentaires et propositions en amont ou en aval de ces textes. Si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour aborder, au sein de votre entreprise sociale ou de votre collectif citoyen, les thèmes traités dans ces analyses.

N'hésitez pas à nous contacter : info@saw-b.be